

Hebdomadaire communiste révolutionnaire (trotskyste)

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1980

N82

Internationale.

RIX: FRANCE: 3 F

Pour la construction

d'un parti ouvrier

Pour l'émancipation

Martinique et de

Pour la reconstruc -

tion de la IVéme

révolutionnaire

Martinique et

Guadeloupe.

des peuples

Guadeloupe.

Editorial

Les dégâts des cyclones aggravés par l'irrationalité de l'économie.

Le pouvoir colonial fait largement état de l'indemnisation des sinistrés du cyclone Allen pour vanter la « solidarité » nationale et répéter à tous les échos que, sans l'aide de la France, l'économie de la Martinique serait réduite à néant puisque la banane en constitue la base.

Mais si l'économie est fondée essentiellement sur une seule culture, c'est bien là le signe d'un pays sous-développé dont les exportations sont commandées par les besoins et les intérêts de la métropole. La culture principale est la banane parce que cela répond aux intérêts de capitalistes français de ce secteur. Il y a une vingtaine d'années, le marché français avait besoin du sucre antillais, la canne était alors dominante en Martinique.

Pourtant les Antilles sont situées dans une zone de cyclones, et il faut normalement s'attendre à ce que les plantations de banane soient régulièrement détruites par ces cataclysmes.

Il est donc effectivement irrationnel de faire dépendre toute l'économie de l'île d'une culture aussi fragile. Mais telle est la logique du colonialisme : l'intérêt de la métropole a toujours commandé l'organisation de l'économie des colonies. L'une des conséquences en est aujourd'hui cette monoculture de la banane.

Mais cette culture ne répond nullement aux intérêts de la population antillaise. Il est vain également de prétendre, comme l'affirment certains, que la canne, imposée elle aussi en son temps par le colonialisme, y répond mieux.

Ce dont a besoin la population, c'est de cultures diversifiées qui lui permettent d'assurer sa subsistance, et non de monoculture qui ne profite qu'à quelques trusts français du commerce et quelques gros propriétaires de plantations, qui ne sont guère lésés par les cyclones puisque largement indemnisés, tandis que les ouvriers agricoles et les petits planteurs se retrouvent d'un

Aussi la menace d'effondrement de l'économie de l'île après un cyclone n'est-elle qu'une conséquence de sa dépendance complète vis-à-vis des capitalistes français et du pouvoir colonial. Si l'on veut remédier aux effets catastrophiques des cyclones, il faut s'attaquer d'abord au système qui fait que l'activité économique de l'île et la vie de la population dépendent des intérerêts de quelques magnats du commerce et de l'import-export.

Il faut réorganiser l'économie de l'île, mais dans l'intérêt de sa population. Et si l'on ne peut prévoir à l'avance dans les détails les productions qui seront promues et les cultures qui se révèle-ront prioritaires, puisque ce sera à la population elle-même d'en décider, on peut néanmoins dire dès aujourd'hui que cette réorganisation est absolument nécessaire pour que les ouvriers et les petits paysans ne continuent pas à payer les conséquences du marasme économique chaque fois qu'un cyclone passe. Et cela ce sont les travailleurs eux-mêmes qui devront s'en charger.

PROCÈS DES MARIE-GALANTAIS: LE POUVOIR COLONIAL RECULE

C'est mercredi 10 septembre que le tribunal d'instance de Pointe-à-Pitre a rendu le verdict concernant l'affaire de Marie-Galante.

En réalité trois affaires étaient jugées dont l'une concernait les élections de novembre 1978 à Grand-Bourg et la plus importante celle où était impliqué le sous-préfet Renard et qui remonte aux élections de mars 1980.

S'agissant de l'affaire de novembre 1978 les juges ont relaxé Alex Comuce au bénéfice du doute et condamné Alain Tirolien à 600 frs d'amende, Bavarday, Pétro Iréné et Bastide Eric et Jean Girard à 500 frs d'amende. Dans l'affaire de Mars 1980 J. Girard se

Dans l'affaire de Mars 1980 J. Girard se voyait réclamer 400 frs d'amende et Bavarday Philippe ainsi que Bastide Louis étaient condamnée à 1 mois de prison avec sursis et 600 frs d'amende.

Ces condamnations sont dans l'ensemble légères et en tout cas bien en dessous des peines requises par le procureur de la république.

Par juges interposés c'est donc un recul très net du pouvoir colonial auquel l'on assiste.

En effet de peur que cette affaire ne donne lieu à une véritable mobilisation de la population contre lui, le pouvoir a préféré faire marche arrière et rendre un verdict pas très lourd.

En définitive le vide du dossier, le caractère peu sérieux des accusations et des témoignages façonnés de toutes pièces ne l'autorisaient pas non plus à frapper fort.

Ce recul du pouvoir colonial il faut le mettre au compte des manifestations unitaires qui ont eu lieu autour de cette affaire et qui se seraient multipliées si des peines plus lourdes étaient



Sortie du tribunal : A gauche, Louis Bastide ; au centre, Jean Girard

tombées.

Ainsi après avoir provoqué le population de Marie-Galante avec ses déploiements de force armée et son soutien ouvert au maire Etzol, le pouvoir colonial est obligé de plier devant la réaction de la population.

Le sous-préfet avait connu une première

défaite à Marie-Galante en laissant sa chemise sur le champ de bataille. Il vient d'en subir une deuxième au tribunal de Pointe-à-Pitre, puisque sa propre administration en donnant des peines si légères, reconnait le peu de fondement des accusations portées contre ses adversaires.

L'indemnisation cyclone : toujours pour les mêmes !



DARBOUSSIER:

les travailleurs n'acceptent pas leur licenciement

Voir article page 4

Le cyclone Allen, aura eu pour effet d'accélérer le paiement des indemnités prévues pour les sinistrés du cyclone David de l'année dernière. En effet, bon nombre de petits agriculteurs n'avaient pas encore perçu la totalité des maigres allocations que l'état leur a accordées. Grace à Allen cela sera bientôt fait! C'est dire si l'administration ne s'est guère pressée jusqu'à maintenant pour venir en aide aux victimes de David, et cela d'autant moins que ces victimes étaient de condition modeste.

L'indemnisation des dégâts d'Allen, dont le montant exact vient d'être annoncé, est du même ordre que celle octroyée pour David, c'est-à-dire ridiculement faible pour les ouvriers, les petits paysans, les particuliers touchés par les ravages du cyclone sur les cultures et l'habitat, mais par contre fort généreuse pour les gros propriétaires de bananeraies et les capitalistes de la canne.

Aux ouvriers agricoles réduits au chômage par le cyclône, il n'est attribué qu'une misérable aumône de 700 f par mois pendant 3 mois. Ce n'est pas une telle somme qui leur permettra de vivre.

Les pertes des particuliers, aussi bien artisans, petits agriculteurs, petits entrepreneurs, possesseurs de jardins créoles, sont indemnisés de leurs pertes à 20 % seulement. Pour ceux qui ont dû subir des dommages importants dans leur outil de production, 20 % d'indemnisation ne représentent vraiment pas grand chose. De même les pêcheurs, qui eux ont subi des pertes importantes, nasses, canots, filets, ne seront eux aussi indemnisés qu'à 20 %.

(suite page 4)

A PROPOS DE LA REPRESSION

Nous publions ci-dessous la lettre qu'un jeune de Ste-Anne, victime de tracasseries policières nous a fait parvenir. Parce qu'il avait traversé le bourg de Ste-Anne tard dans la nuit, le soir même où un attentat avait été commis à la gendarmerie de Ste-Anne, les gendarmes se sont crus autorisés à perquisitionner, à questionner, à tracasser J.S. chez lui et à son travail.

Ce témoignage montre parfaitement de quelle arrogance font preuve les forces de répression coloniales à l'égard de la population.

TEMOIGNAGE

Le mercredi 6 août, je suis allé danser en compagnie de deux amies à une discothèque (ouverte de 15 h à 21 h) très connue dans la région du Gosier, il était environ 18 h 30.

A 21 h, ces deux amies et moi sommes allés dîner chez une de leurs cousines et son mari, lesquels possèdent une maison à proximité de la discothèque en question. Après dîner (aux environs de 23 h), nous nous sommes rendus à une discothèque d'hôtel de la région, mais l'affluence y étant trop nombreuse, nous nous sommes rendus vers 2 h du matin à une autre discothèque où nous avons trouvé une affluence moins nombreuse, et où nous avons rencontré des gens que connaissaient mes compagnes.

Aux environs de 3 h 15 du matin, j'ai laissé mes deux amies en compagnie des amis rencontrés qui, allant à Pointe-à-Pitre, ont conduit mes deux amies chez elles, et fatigué à mon tour, j'ai décidé de regagner le domicile familial : Berard Ste-Anne, au volant de ma voiture

Je suis passé au bourg de Ste-Anne vers 3 h30 — 3 h35 du matin (en provenance de Gosier). J'ai aperçu à mon passage au carrefour de la rue Lethière juste devant la place de la Victoire (donc à proximité de la Gendarmerie), un homme portant des lunettes, vêtu il me semble d'un tricot sans manches et d'un short. Je continuai ma route, n'ayant rien aperçu d'autre, et arrivai à mon domicile vers 3 h 45



- La gendarmerie de Sainte-Anne, visée par le G.L.A.

— 3 h 50 du matin. Là, je me suis couché aussitôt, et me suis endormi profondément. Peu après, entre 6 h et 6 h 15 du matin, quatre gendarmes vinrent chez moi en vue de perquisitionner. Je note que ces gendarmes ne m'ont pas présenté le mandat de prquisition ou plus précisément la commission rogatoire, document indispensable délivré par le juge d'instruction pour qu'ils aient accès à la maison de quelqu'un.

Parmi ces quatres gendarmes, je reconnus l'hommes aux lunettes (aperçu à mon passage au bourg de Ste-Anne) qui était vêtu de l'uniforme de gendarme cette fois-ci.

Je signale qu'en arrivant chez moi l'un des gendarmes m'a dit : « au moment de l'attentat, on a vu votre voiture garée à proximité ». Ce qui est évidemment un mensonge puisque j'étais à la discothèque à Gosier avec deux amies jusqu'à 3 h 15 du matin alors que ma voiture était, chaque fois, garée au parking respectif des discothèques fréquentées. J'ignore pour ma part s'il y a eu attentat à la gendarmerie dans la mesure où à mon passage au bourg de Ste-Anne vers 3 h 30 du matin, je n'aperçus qu'un homme portant des lunettes qui était un gendarme en tenue civile, je tiens à préciser à nouveau que je n'ai rien vu d'autre. A la fin de leur perquisition, et n'ayant rien trouvé qui puisse leur permettre d'établir ma culpabilité, ils ont quand même emporté trois documents m'appartenant : 1) « l'Antillaitisme » ouvrage écrit par le

1) « l'Antillaitisme », ouvrage écrit par le Docteur Hélène, maire du Gosier. 2) « Recueil de Poèmes » écrit par le poète Sonny Rupaire.

3) Une photocopie d'un article sur la situation en Guadeloupe, publié par le quotidien français « le Monde » le 19 mars 1980 qu'ils ont finalement saisi. Par ailleurs un des gendarmes a fouillé ma voiture en mon absence alors que je surveillais la perquisition effectuée par les autres à l'intérieur de la maison familiale. La fouille de ma voiture s'est avérée vaine bien entendu.

Je dénonce les faits suivants constatés au cours de la perquisition :

— l'un des gendarmes a lu mon courrier personnel. Je lui dis :

— Ce que vous avez lu dans mon courrier, cela ne vous regarde pas.

— Un autre gendarme a lu l'un de mes diplô-

— Je suis fier de possèder ce diplôme, tant pis pour vous qui n'en êtes pas titulaire.

— Un autre gendarme a également demandé, pendant la perquisition, une chaise afin qu'il puisse monter dessus pour vérifier ce que j'avais sur mon armoire. Je ne lui pas donné la

chaise, je lui dit cependant:

— La maison familiale est une maison où on ne monte pas sur les chaises, si vous voulez monter sur les chaises, faite-le chez vous puisqu'à mon avis cela se fait uniquement chez les gendarmes, compte tenu de la réflexion de ce gendarme.

Ils ont en plus créé et laissé du désordre à l'intérieur de la maison familiale.

Toujours sans présentation de mandat de perquisition, ils ont perquisitionné à mon lieu de travail. Pour ce faire, ils auraient fabriqué un mensonge en disant au Directeur adjoint du Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole que j'avais auparavant proféré des menaces à leur encontre.

Ils se sont ensuite rendus au domicile des deux amies qui m'avaient accompagné à la soirée dansante, et ont perquisitionné. Cela toujours sans présentation de mandat de perquisition.

J.S.

L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE:

une mesure qui ne règle rien.

La solution est dans les mains des travailleurs !



Une vieille revendication, toujours pas satisfaite.

Depuis quelques jours on nous rebat les oreilles avec la fameuse indemnisation-chômage enfin mise en œuvre dans les D.O.M., et présentée comme « une des mesures les plus importantes prises dans le domaine social depuis 1946 ».

Si cette mesure apportera un mince soulagement financier à certains chômeurs, son application est prévue au compte-gouttes puisque ce n'est qu'en 84 que les prestations servies dans les D.O.M. seront équivalentes à celles versées en France. Jusqu'à cette date, l'indemnisation des chômeurs se fera très progressivement. Autant dire que les sommes versées n'assureront même pas le minimum vital aux chômeurs.

En réalité cette demi-mesure, bancale et insuffisante, n'est qu'un expédient employé par le gouyernement pour tenter de faire face, à sa manière au problème brûlant du chômage dans les D.O.M. Mais dans ce domaine comme dans d'autres les mesures prises sont mesquines et inefficaces.

Aussi n'y-a-t-il vraiment pas là de quoi pavoiser. D'une part le gouvernement se montre incapable d'appliquer d'emblée dans les D.O.M. cette mesure en vigueur en France depuis des années, d'autre part, c'est après 34 ans de prétendue départementalisation qu'un semblant de début de commencement d'application des lois sociales françaises est mis en vigueur dans les D.O.M.!

Non, il n'y a pas de quoi tant se vanter. Car

quoi de plus normal que le patronat et l'état indemnisent les travailleurs qu'ils ont licenciés ou les jeunes qui ne trouvent pas de travail. Et ces indemnités sont ridiculement basses et nettement insuffisantes pour vivre. A fortiori lorsque leur application totale n'est prévue que dans 4 ans!

Certains dirigeants de la gauche réformiste et des syndicats qui ont fait campagne depuis des années pour l'obtention de l'indemnisation-chômage s'estiment satisfait et fiers du résultat obtenu. Ils précisent cependant, comme le faisait Tanger, un des dirigeants du syndicat CGTM, et membre du PCM, que les travailleurs exigent du travail et ne peuvent se contenter de mesures d'assistance.

Bien sûr, cela est juste. L'indemnité chômage n'est qu'un paliatif et ne saurait résoudre le problème du chômage.

Mais pour résoudre ce problème, il faudra entamer une lutte acharnée pour obliger le gouvernement à mettre sur pied de grands travaux d'utilité publique, et exiger du patronat et du gouvernement la répartition du travail existant entre tous les bras disponibles, en réduisant notamment la durée du travail.

Cette lutte, il est indispensable que les travaileurs la mènent. Car ce n'est qu'une large offensive de l'ensemble de la classe ouvrière, par le moyen d'une grève générale et de toutes les formes de luttes dont les travailleurs disposent, qui pourra faire reculer les patrons et le gouvernement.

Les dirigeants réformistes des syndicats ne sont pas prêts à entamer cette lutte. Ils ont à maintes reprises montré leur refus d'engager les travailleurs dans une telle voie.

Il n'y a rien à attendre du gouvernement quant à la résolution du problème du chômage. Il faudra que les travailleurs se battent avec acharnement pour le contraindre à prendre des mesures efficaces et non pas de simples mesures d'assistances qui ne règlent rien. Mais tout dépendra en fin de compte de la volonté, de la force et de l'organisation des travailleurs

Claire Goya

LES « SEVICES » PUBLICS

La situation dans les services publics est loin de s'améliorer, et si l'on en croit le compterendu de la rencontre entre les chefs des PTT et de l'E.D.F. et les représentants du patronat, cela risque de durer longtemps.

directeur de l'E.D.F. dit que les problèmes seront résolus en 1982, tandis que son compère des téléphones plus prudent, s'accorde jusqu'en... 1985 pour que le téléphone fonctionne correctement!

Prétendre que ces problèmes étaient « imprévisibles », que l'augmentation de la consommation est « surprenante », ou que les pannes sont dues à une série de coups du sort, c'est tout simplement se f... du monde.

Tous les prétextes sont bons, en particulier pour l'E.D.F., qui cette semaine a invoqué les orages, puis les problèmes d'huile, et nous imaginons que le directeur doit espérer la visite du cyclone « Frances » : cela lui donnerait, à coup sûr, des arguments pour au moins trois mois !

Le fait que ce n'est pas dans un seul secteur, mais dans la plupart des services que de tels problèmes se posent, montre que ce n'est pas l'effet du hasard, mais le résultat d'une politique.

L'administration coloniale se soucie peu d'assurer un véritable service public : son but est avant tout de dépenser le moins d'argent possible pour les « citoyens » de seconde zone que nous sommes, tout en faisant le plus de tapage possible autour de la moindre mesure.

DES COLONS DE BAIE-MAHAULT MENACÉS D'EXPULSION.

Depuis la fin de l'année 1979, dans la région dite « Ti Savane » à Belcourt Baie-Mahault, 39 colons sont menacés d'être expulsés.

Avec la complicité de la municipalité de Baie-Mahaut, la S.O.D.E.G. s'est approprié plusieurs hectares de terres et même celles faisant partie de la réserve foncière distribuée aux colons.

Les colons de « Ti Savane » n'ont jamais été informés de ce transfert de terres. Ils ne savaient même pas que leur terrain avait été vendu à des particuliers. Il a fallu que l'un d'entre eux soit menacé d'expulsion par un nouveau propriétaire, pour qu'ils découvrent ce scandale foncier. Leur camarade après plusieurs pressions du nouveau propriétaire avait trouvé son champ en grande partie labouré. Il s'agissait là d'une intimidation pour qu'il cède la place.

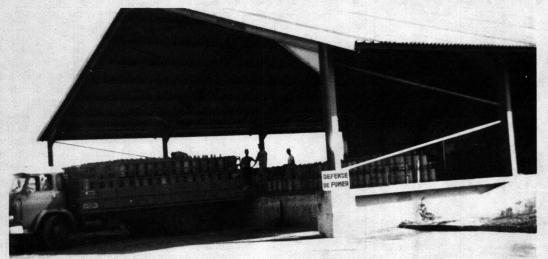
Cette première tentative d'expulsion n'a pas intimidé les colons de « Ti Savane ». Ils constituèrent un comité de défense et adressèrent une pétition au préfet de région ainsi qu'à la municipalité de Baie-Mahault et à la S.O.D.E.G. Cette pétition adressée depuis décembre 1979 n'a jamais été suivie d'une réponse.

Une telle opération foncière est un vol scandaleux! Les colons de « Ti Savane », pour la plupart, cultivent leurs terres depuis plus de trente ans. Aujourd'hui on leur enlève leurs terres de la façon la plus frauduleuse car en fait les terres qui font partie de la réserve foncière doivent aller en priorité aux agriculteurs de la commune.

Pour l'instant, aucune autre forme de pression n'a été faite pour que les colons quittent leur terres. Ils organisent des coups de mains pour clôturer leurs terrains. Une action judiciaire est actuellement en cours pour dédommagement au colon dont le terrain a été labouré.

Une telle affaire doit être dénoncée et mise au grand jour ! Il est temps que les grosses sociétés cessent de s'enrichir en s'accaparant toutes les terres avec la complicité de l'administration.

MARIE-GALANTE DISTRIBUTION DU GAZ: UNE SITUATION DE PLUS EN PLUS INSUPPORTABLE



Entre Haïti et la République Dominicaine : un « commerce d'esclaves » autorisé.

La presse haïtienne a dernièrement dénoncé le « commerce d'esclaves » qui se fait entre Haïti et la République Dominicaine.

Comme au temps de l'esclavage noir, plusieurs milliers de Haïtiens sont vendus chaque années à la bourgeoisie dominicaine pour la coupe de la canne. Ces coupeurs de cannes vivent dans des conditions inhumaines et subissent quotidiennement les violences policières de l'état dominicain.

Ce trafic scandaleux, en plein 20° siècle est la preuve que la bourgeoisie, pour s'enrichir, n'hésite pas à utiliser les moyens les plus barbares

MARTINIQUE

SATOM : GRÈVE CONTRE LES LICENCIEMENTS

Du début août au début septembre, les ouvriers de la Satom, une entreprise du bâtiment, qui sont au nombre de 125, ont fait grève pour protester contre les licenciements qui les menacent. En effet le bruit court que la Satom aurait décidé de déposer son bilan. Mais aucune précision n'est donnée par les patrons de cette entreprise.

Les ouvriers ont repris le travail sans avoir obtenu d'assurance des patrons, mais ils restont vigilants Les habitants de Marie-Galante sont confrontés à un problème de distribution du gaz en bouteilles. Le gaz n'arrive pas de façon régulière à Marie-Galante, et quand il arrive, les quantités de bouteilles disponibles sont loin de répondre aux besoins réel de la population.

L'un des distributeurs de Grand-Bourg ne dispose en tout et pour tout que d'un stock de 24 bouteilles.

C'est dire qu'il ne peut servir que les membres de sa famille et quelques-unes de ses relations.

Il existe certes un autre distributeur, mais son stock ne dépasse que de très peu celui du premier. Alors on le voit, ce n'est pas chose facile d'avoir du gaz dans l'une des communes de la « Grande Dépendance ».

Quant à celui qui débarque à Grand-Bourg ou à Capesterre, soit dans l'intention d'y

Les employés du libreservice Dillon F-DE-F mobilisés pour défendre leur camarade

Samedi 6, les employés du libre-service de Dillon (Somexup) ont déclenché une grève. Ils protestent contre le licenciement décidé par la direction à l'encontre d'une de leurs camarades caissière.

Celle-ci avait été accusée de vol par la direction qui lui avait infligée huit jours de mise à pied. Pendant la durée de cette mise à pied, la direction prenait la décision de licencier cette caissière.

Les employés ont réagi vivement contre la fourberie de la direction. Ils exigent que leur camarade soit réintégrée. demeurer quelques jours soit pour y travailler, il lui sera impossible, argent en main de se procurer une bouteille de gaz, les distributeurs refusant de consigner des bouteilles nouvelles.

Du fait de cette situation Marie-Galante vit donc en permanence ce que toute la Guadeloupe a connu il y a quelques mois quand le gaz était distribué en très petite quantité.

En sorte que bon nombre de Marie-Galantais, de peur de manquer de gaz, se chargent eux-mêmes de le transporter de Pointe-à-Pitre jusqu'à Marie-Galante, et bien souvent par avion. Ce qui présente quand même quelques inconvénients et ne manque pas de faire courir un risque très grand à tous les voyageurs.

Le problème est à ce point grave que l'Amicale des Maries-Galantais a alerté les pouvoirs publics pour-leur demander d'intervenir.

Pourtant distribuer régulièrement du gaz à Marie-Galante et en quantité suffisante ce n'est vraiment pas résoudre la quadrature du cercle.

Il suffirait pour cela que la distribution du gaz soit considérée comme un service public et comme tel que l'administration centrale veille à l'acheminement, selon une périodicité définie à l'avance, du gaz vers Marie-Galante. Lors de la grande panne d'électricité l'administration avait bien affrêté la vedette « Francis Garnier » pour fournir Marie-Galante en gaz. Alors pourquoi ne serait-il pas possible d'affréter régulièrement un navire, si là est la solution au problème de la distribution du gaz dans Marie-Galante?

Seulement les Marie-Galantais auraient tort d'attendre de la préfecture ou de ses services qu'ils prennent de telles dispositions. Il est plus facile à tous ces gens qui nous dirigent d'envoyer gendarmes et képis rouges contre la population que de règler ses problèmes quotidiens.

FRANCE : inflation, chômage... les dirigeants syndicaux défendent leurs boutiques

La discorde CFDT-CGT a fait ces jours-ci couler beaucoup d'encre dans les journaux français. L'opposition, qui n'est pas nouvelle entre ces deux centrales syndicales a en effet connu un nouveau rebondissement avec le discours de rentrée d'Edmond Maire. Dans ce discours le secrétaire général de la CFDT s'en prenait vivement à la CGT l'accusant entre autres d'être indéodée au PCF, de soutenir l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, de soutenir le gouvernement polonais contre les grèvistes et surtout de ne pas accepter l'unité d'action pour les luttes en France.

Ce à quoi Georges Séguy, le dirigeant de la CGT a répondu en disant qu'il refusait les « polémiques dégradantes ». Ce qui ne l'a pas empêché de défendre ses désormais classiques attaques contre la CFDT.

Si on s'en tenait aux arguments des uns et des autres on pourrait croire que ce qui divise les dirigeants syndicaux c'est la tactique à adopter pour empêcher que les travailleurs ne fassent les frais de la crise, pour faire que les luttes ouvrières soient victorieuses en France ou ailleurs.

La CGT accuse la CFDT de collaborer avec le gouvernement, avec les patrons. Elle s'appuie sur le fait que depuis les élections de 1978 et devant la défaite électorale de la gauche, la CFDT a adopté une politique « réaliste », privilégiant la négociation. La CGT a à ce niveau une attitude plus radicale, elle dit choisir l'action.

Cette attitude se retrouve sur le terrain. Elle a, au cours des derniers conflits sociaux, montré une certaine détermination. Elle a par exemple, et contrairement à la CFDT, immédiatement rejeté le projet d'accord proposé



aux marins pêcheurs de Boulogne. Elle a par ailleurs promis une rentrée chaude « nous aurons une rentrée combative et la CGT entend bien occuper tous les créneaux » a déclaré l'un de ses dirigeants.

La CFDT, compte tenu de sa politique nationale peut apparaître comme étant plus tiède mais dans les faits, elle a aussi une attitude dure. Elle a dirigé de nombreuses luttes radicales ces derniers temps. En particulier, la CFDT est majoritaire parmi les marins pêcheurs qui ont tenu le haut du pavé pendant tout l'été.

Les deux centrales syndicales semblent donc déterminées, si l'on s'en tient aux apparences, à se battre. Qu'en est-il en réalité?

La plupart des conflits que dirigent ces centrales sont des conflits défensifs. Il s'agit en

général de défendre l'emploi. A aucun moment l'une ou l'autre de ces centrales syndicales n'a appelé à une lutte d'ensemble contre la politique du gouvernement. Et pourtant ce ne sont pas les raisons qui manquent. La politique du gouvernement, est une politique d'austérité pour les travailleurs mais aussi une politique de bénéfices, de subventions pour les patrons.

Même quand les centrales syndicales promettent de lutter un peu contre les effets de la crise, elles le font avec beaucoup de prudence. La CGT par exemple à promis un automne chaud mais elle a bien pris le soin de prévoir des journées d'actions séparées catégorie par catégorie de peur qu'une quelconque conjonction des luttes ne l'entraine plus loin qu'elle ne voudrait. La CFDT encore plus prudente ne parle même pas de rentrée chaude.

La polémique actuelle entre la CGT et la CFDT n'a donc pas pour enjeu l'intérêt des travailleurs. Les dirigeants syndicaux ne sont en fait en concurrence que pour leurs boutiques

Les dirigeants de la CGT essaient d'utiliser le « recentrage » d'Edmond Maire pour tenter d'apparaître comme les plus radicaux. Quant à la CFDT elle espère tirer profit des difficultés créées par les choix politiques de la CGT pour grignoter son influence.

Les travailleurs en France, dont les travailleurs antillais, s'ils ne veulent pas continuer à faire les frais de la crise ne doivent donc pas se laisser prendre au petit jeu des querelles syndicales. Notre seule préoccupation dans la période à venir doit être sur le plan de savoir comment se battre contre le gouvernement et sa crise.

FRANCE MARINS-PÊCHEURS : UN ACCORD PEU SATISFAISANT

Après plus de sept semaines de grève, les marins-pêcheurs ont repris le travail à peu près dans tous les ports, à part ceux de Boulogne-sur-mer, Lorient, qui ont voté la poursuite de leur mouvement à la majorité en assemblée générale.

La principale revendication des grèvistes était, face aux menaces de licenciement massif qui pesaient sur eux, la garantie que tous conservent leur emploi. En particulier ils réclament le maintien des 22 marins pêcheurs par bâteau. Les armateurs, (ces patrons de la pêche auxquels s'opposent les marinspêcheurs), et les représentants du gouverne-

ment ont mis sur pied un projet d'accord qui ne règlera en rien les difficultés que connaissent les marins-pêcheurs. Ils proposent que les chalutiers reprennent la mer dans l'immédiat sans réduction d'effectifs, mais que certains marins restent au sol à tour de rôle, moyennant la garantie d'un salaire minimum, bien moindre évidemment que leur salaire normal.

En fait les armateurs n'ont rien cédé. C'est pour cette raison que, en particulier ceux de Boulogne et de Lorient ont préféré poursuivre la lutte. Mais après deux mois sans salaire, après avoir bloqué entièrement le port, après les combats entre chalutiers et bâteaux de la marine nationale et le fait que presque partout déjà les marins pêcheurs ont repris le travail, il sera certainement très difficile à ceux de Boulogne et de Lorient de poursuivre la grève.

Quant aux organisations syndicales CGT et CFDT, elles se livrent depuis plusieurs jours à un surenchère et à une concurrence éffrénée sur le problème des marins-pêcheurs. La CGT a pris position contre l'accord et pousse les travailleurs à continuer la grève, la CFDT, de son côté a pris position pour l'accord et dans la mesure où elle est majoritaire parmi les marins-pêcheurs elle pèse d'un poids important dans la reprise du travail, tout en affirmant que c'est aux travailleurs eux-mêmes de décider. En réalité ni la CGT ni la CFDT ne proposent de perspectives aux travailleurs, au moment où ils sont précisément combatifs et prêts à tout pour obtenir satisfaction comme les marins-pêcheurs l'étaient au plus fort de leur grève. En particulier elles se gardent bien de leur proposer une lutte d'ensemble contre les patrons, dans les différents secteurs.

POUR GARANTIR LEUR VICTOIRE, LES OUVRIERS POLONAIS ONT INTERET A RESTER MOBILISES

Il y a quelques jours après l'annonce de la victoire des ouvriers polonais, le dirigeant Gierek est écarté du pouvoir. Il serait, selon les déclarations officielles, gravement malade. Cette maladie tombe fort à propos. En tous cas, coïncidence ou pas, il est sûr que des gens, soit parmi les dirigeants polonais, soit dans le gouvernement russe, souhaitaient la démission de Gierek.

Gierek peut avoir été écarté pour des raisons internes à l'appareil d'Etat polonais. Mais les tractations entre quelques dizaines de bureaucrates restent secrètes dans ce régime de dictature totale où votes et consultations ne sont pas organisés sur de telles questions. L'hypothèse d'une intervention peut expliquer le départ de Gierek. Ce gouvernement n'a en effet pas cessé de dénoncer, voire menacer les ouvriers polonais dont la lutte a pris l'aspect d'un refus de la domination soviétique, l'aspect d'une revendication nationaliste, face à l'image monstrueuse que l'U.R.S.S. avec ses chars anti-grève donne du communisme.

L'hypothèse que l'éviction de Gierek soit liée à la pression du gouvernement de Moscou peut signifier qu'il y a une volonté de la part



des bureaucrates soviétiques de revenir sur les importantes revendications arrachées par les ouvriers polonais et même une volonté de répression brutale contre les travailleurs.

Mais, des dirigeants polonais qui souhaiteraient se libérer de l'influence russe pour une politique pro-occidentale pourraient avoir écarté Gierek.

Car bien sûr, le gouvernement polonais a du céder totalement aux revendications ouvrières à cause de la puissance de la mobilisation ouvrière et parce que les grèvistes bénéficiaient du soutien effectif de la population (Les revendications des travailleurs, en particulier la plus importante de toutes : la création de syndicats libres, ont obtenu dès le début l'approbation de tout le peuple polonais). Cependant, les dirigeants polonais peuvent chercher à tirer profit du caractère forcément nationaliste que prennent en Pologne les revendications ouvrières et l'utiliser au profit d'une politique nationaliste tendant à prendre plus de champ vis-à-vis de l'U.R.S.S.

Mais les travailleurs polonais peuvent à la fois éviter de se laisser écraser par une éventuelle intervention russe et éviter d'être les pions de la politique nationaliste de leur gouvernement. Si par exemple, les syndicats obtenus par les travailleurs polonais agissaient en véritables instruments de la classe ouvrière, et que dure la mobilisation de la classe ouvrière polonaise. Cette dernière a lutté par trois fois, en 1956, en 1970, en 1976 contre le gouvernement. A chaque fois le pouvoir est revenu sur ce qu'il avait promis, par la ruse ou par la violence, l'assassinat des ouvriers les plus combatifs. Les ouvriers polonais ont donc appris à se méfier de leurs dirigeants.

Ce souci de conserver ce qu'ils ont gagné, la combativité qu'a manifestée la classe ouvrière polonaise, sont des atouts qu'elle détient contre le pouvoir. Et que Gierek soit remplacé par une quelconque clique; qu'elle soit pro ou anti-russe, la victoire des grèves récentes ne sera réellement acquise aux ouvriers polonais que s'ils restent mobilisés, organisés, mefiants.

EUGENIA CHARLES

ET LA PEUR DU

« VIRUS CUBAIN »

DOMINIQUE:

DARBOUSSIER : les travailleurs

Les travailleurs de Darboussier n'ont pas accepté sans réagir la décision de la direction de fermer l'usine à la fin du mois de juillet.

Ainsi dès leur retour de congé le premier septembre ils furent nombreux à regagner l'usine et à reprendre le travail comme si de rien n'était. Au cours de deux réunions tenues dans la cour de l'usine, les lundi 1er et 8 septembre les travailleurs de Darboussier` ont affirmé leur volonté de lutter contre la fermeture de l'usine et pour le maintien de leur emploi.

Si depuis l'annonce par M. Clavery de la fermeture les ouvriers de Darboussier n'avaient pas réagi c'est que d'une part ils n'y croyaient pas et que d'autre part certains pensaient toucher des sommes importantes pour

les travailleurs n'acceptent pas leur licenciement

indemnité de licenciement.

Aujourd'hui ceux de Darboussier s'aperçoivent que la fermeture de l'usine c'est chose sérieuse et qu'ils ne percevront pas les indemnités escomptées.

Alors ils prennent de plus en plus conscience que leur seul recours contre le chômage qui les guette c'est leur propre lutte.

Les travailleurs de Darboussiers font une fois de plus l'expérience de ce que valent les promesses et les déclarations des patrons et de l'administration.

En effet, le bruit avait effectivement couru qu'avec l'aide de l'Etat la S.I.S s'apprêtait à indemniser les ouvriers pour licenciement économique. Dans ce cas ceux-ci du fait de leur ancienneté pour la plupart auraient perçu des sommes relativement importantes.

Mais l'extension à la Guadeloupe de l'allocation chômage a fait voler en fumée cette possibilité

Ce que les travailleurs percevront ne sera qu'un certain pourcentage de leur dernier mois de salaire et cela pendant seulement quelques mois.

C'est donc en grande partie cela qui explique le changement d'attitude de ceux de Darboussier.

Ils ont donc raison de vouloir se battre, car c'est la seule garantie qu'ils aient de ne pas faire les frais de la fameuse restructuration de l'industrie sucrière. Mais c'est avant tout sur eux-mêmes qu'ils devront compter.

L'indemnisation cyclone : toujours pour les mêmes

SUITE DE LA PAGE 1

Les 34 communes de la Martinique ont été déclarées zones sinistrées. Mais la « solidarité nationale » annoncée à grand bruit s'est bornée à une modeste dotation de 300 000 f pour les 34 communes, ce qui représente un peu moins de 10 000 f par commune en moyenne, ce qui est proprement ridicule. Ainsi la municipalité du Morne Rouge qui a eu 200 familles sinistrées, la cantine scolaire détruite, la maison des vieux, le marché, le stade, le dispensaire et d'autres bâtiments endommagés, a pu acheter en tout et pour tout 320 feuilles de tôle et 100 poutres avec la dotation qui lui a été faite au titre du secours aux communes sinistrées. Pour le reste elle a dû se débrouiller avec son propre budget!

Le gouvernement annonce que les petits planteurs de banane seront indemnisés à 70 %, sur la base de 15 000 f à l'hectare. Mais des chiffres sur le papier à la réalité il y a une large marge qui laisse la place à de nombreuses complications administratives. Les contrôles tatillons; les paperasseries rébarbatives, l'attitude réticente de l'administration et les formalités sans nombre qui accompagnent ce genre d'opération seront autant d'obstacles mis devant les petits planteurs pour qu'ils ne parviennent jamais à toucher ces sommes.

De plus, une grande partie de ces indemnités seront versées par l'intermédiaire de la SICABAM. Lorsqu'on sait que cet organisme est sous la coupe des gros propriétaires, on peut imaginer que les petits ne seront certes pas favorisés.

Par contre les gros planteurs, par un système de calculs fort savants et fort compliqués, toucheront toutes sortes de primes. Il y a d'abord l'indemnisation dont le taux est compris entre 25 % et 40 %, mais qui selon les travaux à entreprendre sur les plantations, est basée sur des prix différents de 11 000 f à 24 000 f l'hectare. Il y a tout lieu de penser que

les grands propriétaires sauront tirer le maximum de ces opérations, d'autant qu'ils bénéficient de la bienveillance la plus large et de la sollicitude de l'administration. Ensuite, toutes sortes d'aides, d'avances, de compensations, sont prévues, qu'ils sauront récupérer par un biais ou un autre. C'est la Sicabam qui recevra une large part de ces subventions. Ses dirigeants, Fabre en tête auront donc la haute main sur les sommes recues.

Mais en réalité, tous les chiffres annoncés ne veulent pas dire grand chose. Les tractations qui se passent dans les coulisses, les fonds débloqués dont personne ne sait où ils passent, les arrangements qui se font à l'amiable, les mille et une combines qui permettent de toucher des crédits de l'administration, tout cela se fait, entre gens du même monde, gros capitalistes, hauts responsables de l'administration, et le public n'a aucun droit de regard sur ces affaires.

a tout lieu de penser que ces affaires.

MONDE!



Le gouvernement colonialiste français qui nous ressort à chaque cyclone la carte de « la solidarité nationale » en s'étalant longuement sur les efforts qu'il ferait selon lui pour venir en aide aux pauvres populations sinistrées, sait malgré tout profiter des catastrophes naturelles pour faire rentrer de l'argent dans ses caisses.

C'est ainsi que lorsque la production antillaise est interrompue, en cas de cyclone par exemple, le groupement interprofessionnel bananier (GIEB) fait venir en remplacement des bananes d'Afrique et d'Amérique. D'après ICAR (Information Caraïbe) il les paie moins cher, mais pour ne pas casser les cours, il les cède aux négociants au même prix que les bananes des Antilles. Le gain par kg est de l'ordre de 1 fr, si l'on multiplie par 150 000 tonnes (dans le cas où la production martiniquaise est interrompue pendant 10 mois) : le bénéfice est de 15 milliards de centimes qui aboutissent au trésor public (ICAR). Si l'on ajoute les droits de douane de 22 % perçus sur certaines bananes étrangères, on s'aperçoit que l'état français réalise une substan-

tielle plus-value grâce aux cyclones.
D'ici qu'il en arrive à les souhaiter...!

Miss Eugenia Charles, qui est depuis deux mois premier ministre de la Dominique, vient de refuser d'envoyer 3 étudiants faire des études de médecine à Cuba, comme le gouvernement de ce pays le lui offrait. Ce refus souligné par les organes de presse de la Caraïbe, serait dû au fait qu'en plus des

de la Caraïbe, serait dû au fait qu'en plus des cours normaux, des leçons de marxisme seraient au programme. La raison officielle invoquée par Miss Charles est qu'il n'existe pas d'accord de coopération dans le domaine universitaire entre Cuba et la Dominique.

Cela n'est bien sûr qu'un prétexte. Le nouveau gouvernement de la Dominique, dirigé par Eugénia Charles à la suite de l'écrasante victoire du Freedom Party aux dernières élections générales, se confirme comme étant au moins aussi réactionnaire, sinon plus, que les précédents dirigés par Patrick John et Olivier Seraphin.

Bien que d'autres gouvernements, qui ne sont pas particulièrement de gauche, tel celui de Tom Adams à la Barbade, aient accepté l'offre de Cuba, Eugenia Charles, qui estime peut-être que la Dominique a suffisamment de médecins et d'étudiants, a refusé. Elle cherche sans doute à plaire aux impérialismes américain et canadien, qui furent rassurés par sa victoire électorale dans une Caraïbe dont la « tranquillité » leur semble menacée par l'exemple de Cuba et de Grenade.

Craignent-ils donc tant que 3 étudiants revenus de Cuba ne « contaminent » la Dominique avec le virus marxiste attrapé là-bas ?

-COMBAT OUVRIER-

Responsable de publication :
G. BEAUJOUR
Adresser
toute correspondance :
EN GUADELOUPE
à Gérard BEAUJOUR
B.P. 214
97110 POINTE-A-PITRE
EN MARTINIQUE
B.P. 386
97204 FORT-DE-FRANCE
EN FRANCE écrire à :
Combat Ouvrier
B.P. 145
75023 PARIS CEDEX

Impression
CIF Pointe-à-Pitre
Commission paritaire
N° 51728